

: entretien

AVEC

Frédéric Muller

PSYCHOLOGUE ET  
INTERVENANT  
À ESPACE  
RENCONTREPRÉSIDENT DES  
ESPACES-  
RENCONTRE FRA  
NCOPHONESPAR  
AGNÈS  
DEMARET  
JOURNALISTE

## Régler les conflits familiaux "Autrement"

Les membres de l'Asbl "Autrement", l'Espace-rencontre de Namur, sont inquiets. Cette association qui offre un lieu neutre pour permettre de restaurer un lien entre parents et enfants, n'a plus les fonds nécessaires pour continuer. Hier, elle a fait part de ses inquiétudes au monde politique.

**Votre activité est-elle une alternative aux recours devant les tribunaux ?**

Les Espaces-rencontre permettent de remettre en contact dans un lieu tiers toutes personnes ayant une attache avec un enfant. Le cas le plus fréquent est celui du droit de visite accordé à un parent à la suite d'une séparation. Nous répondons aux demandes émanant d'un privé, qui ne souhaite peut-être pas aller en

justice. Mais également sur injonctions administratives du SAJ (Service d'Aide à la Jeunesse) et judiciaires. Ces dernières sont les plus fréquentes, en effet. Elles viennent de la volonté politique de dépénaliser les litiges familiaux.

**Dans quel cas ?**

Les demandes viennent autant du tribunal correctionnel que du civil. Car il n'y a pas uniquement le suivi des séparations conflictuelles entre des parents. Certaines situations traitent de mœurs, de négligences, de maltraitance, de violences conjugales. Dans ce dernier cas, la relation avec l'enfant est encore possible.

**Tout est question de médiation ?**

C'est une grande partie de notre travail. Il faut que les adultes concernés puissent dépasser leurs oppositions. Mais les

situations de conflits sont généralement extrêmes. L'objectif final est évidemment le bien-être de l'enfant. Mais il s'agit de faire évoluer les relations afin de remobiliser le parent et que le droit de visite s'effectue en extérieur sans encadrement de notre part.

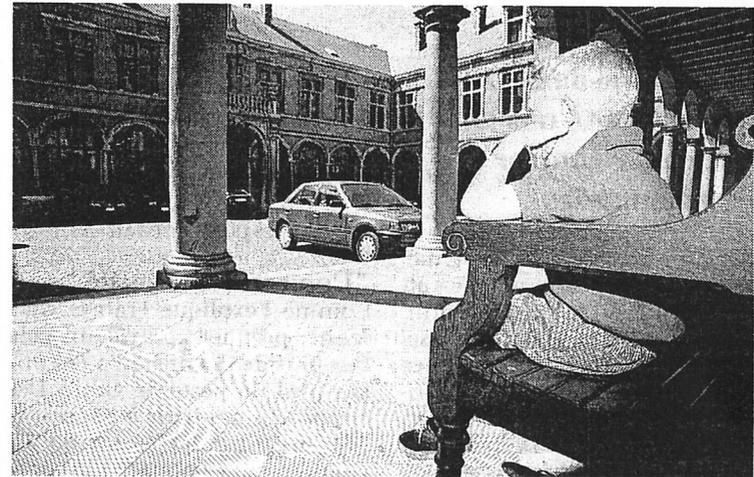
**Combien de cas êtes-vous amené à traiter à Namur ?**

En 2002, nous avons travaillé sur 130 situations qui concernent à chaque fois trois personnes au minimum. Il s'agit de parents, mais aussi de grands-parents, de voisins,...  
**Pourtant, votre existence est menacée.**

Oui. En 2002, les subsides qui nous sont octroyés par le ministère de la Justice ont été rabotés de 6,5 %. Subsides qui ne nous ont toujours pas été versés. Ce qui nous a forcés à

contracter un emprunt qui aujourd'hui s'essouffle. Si on n'intervient pas, nous devons fermer. Certains de nos intervenants continuent à

travailler sans avoir été payés. Or il n'existe aucune structure de notre type et les magistrats nous recommandent de plus en plus.



Éviter que l'enfant soit l'instrument d'un conflit parental. ■ VINCENT LORENT